



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Régularisation foncière le long de la RD 424 au droit de la zone industrielle "Altmatt" à NEUBOIS

Rapport n° CP/2012/636

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'un transfert de parcelles de terrain dans le cadre d'une régularisation foncière le long de la RD 424 au droit de la zone industrielle Altmatt à NEUBOIS.

La Communauté de Communes du Val de Villé a saisi le Département d'une demande de régularisation foncière en bordure de la RD 424. Lors de la création de la Zone Industrielle Altmatt sur le territoire de la commune de NEUBOIS, cette collectivité avait été amenée à acquérir un certain nombre de parcelles au titre des accès à la zone.

La plupart de ces terrains doivent être incorporés au domaine public départemental de la RD 424 et il convient dès lors de procéder à leur transfert de propriété au profit du Département.

Les parcelles transférées sont cadastrées sous :

Commune de NEUBOIS – Section 17

- n° 93/54 (19,21 ares)
- n° 56 (0,57 are)
- n° 57 (1,04 are)
- n° 58 (0,32 are)
- n° 59 (0,16 are)
- n° 60 (0,09 are)
- n° 61 (0,08 are)
- n° 62 (0,07 are)
- n° 65 (0,20 are)

Soit une superficie totale de 21,74 ares.

Consultés à cet effet, les services du Département ont émis un avis favorable à ce transfert, qui pourrait se réaliser conformément à l'estimation de France Domaine au prix total de 1 739,20 €, soit 80 € l'are.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	250 000,00 €	219 211,12 €	1 739,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

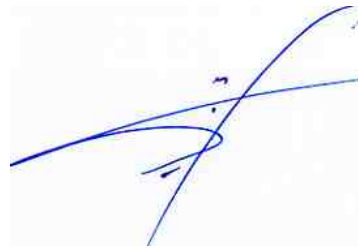
- approuve, dans le cadre de la régularisation foncière le long de la RD 424 au droit de la Zone Industrielle Altmatt sur le territoire de la commune de NEUBOIS , l'acquisition de plusieurs parcelles cadastrées en section 17 n° 93/54, n° 56, n° 57, n° 58, n° 59, n° 60, n° 61, n° 62 et n° 65 , soit une superficie totale de 21,74 ares au prix de 1 739,20 €,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL